

MÉMOIRE PRÉSENTÉ PAR PAUL E. FISHER, BURLINGTON, ONTARIO, PRÉSIDENT DE LA SECTION DU COMTÉ DE HALTON, ONTARIO FEDERATION OF AGRICULTURE; PRÉSIDENT DE LA SECTION RURALE, CAMPAGNE DE L'EMPRUNT DE LA VICTOIRE, COMTÉ DE HALTON

AU COMITÉ DE LA BANQUE ET DU COMMERCE

Chambre des communes,
Ottawa

Prêts à long terme pour l'agriculture d'Ontario

Des prêts à long terme pour l'agriculture d'Ontario, en vue de permettre aux fils de cultivateurs d'acheter les fermes avoisinantes, dans leurs localités, sont essentiels. Les facilités de la Commission du prêt agricole canadien, à peu près les seules qui existent actuellement, ne sont pas suffisantes.

Le régime actuel du rétablissement des soldats-colons, dans notre comté ainsi que dans plusieurs des comtés avoisinants du Sud-Ouest de l'Ontario, n'est pas satisfaisant, car il ne serait que juste que l'on fournisse aux gens de cette région, qui se sont enrôlés, l'occasion de s'établir sur des fermes de la région où ils ont été élevés, s'ils le désirent. Aux délibérations de nos sections locales de la Fédération agricole, nous en sommes venus à la conclusion, à peu près unanime, que des prêts plus considérables devraient être disponibles; que les taux d'intérêt devraient être tels que le paiement en soit possible à même le prix des produits agricoles et que, vraisemblablement, cela nécessiterait la participation du gouvernement fédéral, de concert avec les banques ou les compagnies de prêts, à la mise en disponibilité de ces taux d'intérêt, ainsi qu'à la garantie. Nous avons été d'avis que l'installation d'un tel régime comporterait une surveillance compétente des opérations de ferme ainsi que l'exploitation de ces unités à un degré d'efficacité supérieur à la moyenne atteinte par les cultivateurs de la province, cette surveillance devant être continuée jusqu'à ce qu'une partie appréciable des prêts ait été remboursée. Les cultivateurs étaient presque unanimes à suggérer que le gouvernement fédéral, le gouvernement provincial et la banque ou la compagnie de prêts devraient probablement participer au prêt et à la surveillance. Il a paru à tous que le gouvernement provincial, grâce à son représentant de district dans chaque comté, était probablement mieux placé dans le moment pour collaborer à la surveillance, et que les deux autres parties devraient instituer l'autorité voulue pour leur permettre de s'acquitter de leur part de surveillance.

Pour ce qui est des colons-soldats, nos délibérations eurent lieu alors que le total suggéré était de \$4,800, au lieu de \$6,000 qu'il est actuellement, et nous étions d'avis que, en ce qui concerne ceux qui désiraient s'en prévaloir, la loi pouvait demeurer telle quelle, pourvu qu'une somme supplémentaire soit disponible dans les comtés où les fermes sont plus coûteuses, afin de permettre aux jeunes gens de les acquérir des vieux cultivateurs et de les acquérir comme fermes déjà exploitées, nécessitant dans bien des cas au moins \$10,000, et que, lorsqu'un marché semblable est conclu avec un ancien combattant, l'élément surveillance entre immédiatement en jeu. Nous fumes d'avis que les marchés de ce genre devaient être conclus au moyen d'une promesse de vente ne comportant pas la délivrance des titres, en raison de la facilité avec laquelle on pourrait alors se débarrasser de ceux qui, pour une raison ou une autre, ne seraient pas